

COMPOSITION DES JURYS

Année universitaire 2021-2022

Le Président d' UBFC

Vu le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 accréditant la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » à délivrer des diplômes nationaux ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **MASTER 1 STAAE, Parcours MP²** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2020-2021

Président :

Camille LOUPIAC - Maître de conférence AgroSup Dijon

Membres :

Gaëlle Arvisenet (Professeur AgroSup Dijon)
Jérôme Bellenger (Maître de conférence uB)
Dominique Champion (Professeur AgroSup Dijon)
Frédérique Datiche (Maître de conférence uB)
Stéphane Guyot (Maître de conférence AgroSup Dijon)
Thomas Karbowiak (Professeur AgroSup Dijon)
Stéphanie Weidmann (Maître de conférence uB)

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet d'AgroSup Dijon

Fait à BESANCON, le 19 novembre 2021

Dominique GREVEY
Président d'UBFC

